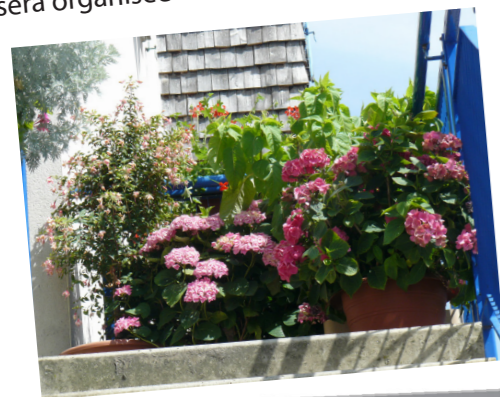


BALCONS FLEURIS

Le jury du concours «Fenêtres, Balcons et Jardins fleuris» est passé sur l'ensemble du patrimoine les 8, 9 et 10 juillet dernier pour évaluer les réalisations proposées par chacun d'entre vous. Comme chaque année, le classement sera établi selon des critères précis parmi les nombreux locataires qui ont agrémenté leurs fenêtres, balcons ou jardins de compositions les plus variées. Après les délibérations, la cérémonie de remise des récompenses aux lauréats sera organisée en fin d'année.



ÉCOLOGIE

Un composteur aux Clairions

C'est à la demande des locataires que l'Office Auxerrois de l'Habitat et la Communauté d'Agglomération ont installé, le 10 juin dernier, un composteur aux Clairions à Auxerre.

Après la résidence «Jardin des Véens» fin 2014, la résidence des Clairions est la seconde résidence du patrimoine de l'Office à être dotée de cet équipement.

La quinzaine de locataires présente lors de l'installation du composteur ont pu bénéficier des informations utiles sur le

fonctionnement d'un composteur par la présence de Christian Le Gourrierc, maître composteur de l'Yonne, chargé de l'installation. Ainsi, ce qui peut être ou non déposé pour la mise en oeuvre du compost a été expliqué.

Ainsi, toutes les deux semaines, le compost doit être mélangé et une fois par mois le maître composteur tamise le compost en présence des habitants.

Ce compost sera alors réparti entre les locataires participants et qui pourront ainsi l'utiliser pour leurs jardinières.



Devenir propriétaire ?



L'entretien de son logement



la une

LA FÊTE ÉTAIT BELLE

Le 29 mai dernier, bénéficiant d'une belle météo qui incitait à sortir rejoindre ses voisins pour un moment de convivialité, la «Fête des Voisins», pour son 15ème anniversaire, battait son plein dans les différents quartiers du patrimoine de l'Office Auxerrois de l'Habitat.



Grattery

fin mai, la finale de la Coupe de France de Football qui se disputait le lendemain soir et à laquelle participait l'A.J.A. Bon nombre, toute génération confondue, ont partagé leurs espoirs et jaugé les chances dans une excellente ambiance.

Si sur certains sites, la fête se termina en fin de soirée, sur d'autres, elle continua bien plus tard et ne prit fin qu'avec la nuit tombante. Pour ce 15ème anniversaire, que la fête fut belle !



Sainte Geneviève

L'installation des sites commençait tôt dans l'après-midi et tout naturellement, ce sont les enfants en sortant de l'école qui furent les premiers à venir boire un verre de jus de fruit.

Peu à peu, les locataires se présentèrent et investirent les lieux. Les échanges allèrent bon train sur les thèmes les plus divers. Un sujet occupait plus particulièrement les esprits : l'évènement sportif de cette



Colette

A VENDRE

Envie de devenir propriétaire ?

pour tout renseignement, visite, contactez : Sandrine Garnier au 03 86 72 59 56



Auxerre
Maison de Ville
avec garage et jardin
DPE = D
Type 3 de 89 m² à 129 500€



Lotissement de la «Coulée Verte» à Auxerre
3 terrains disponibles
à partir de 60 480 €



Lotissement «Les Brivaux II» à Vallan
8 terrains à bâtir
de 499 m² à 671 m²
à partir de 35 370 €



Disponibilité immédiate
Résidence «Jean de Vienne» à Auxerre
5 maisons neuves de type 4
avec garage et jardin clos
à partir de 169 500 €

édito

Volontarisme

Depuis sa création en 1930, notre Office a épousé son temps.

Avec son expérience et son expertise, il a su, au fil des ans, s'imposer comme un acteur incontournable dans notre ville d'Auxerre.

C'est à la fois un acteur de la cohésion sociale et de l'économie locale.

Face aux doutes et aux inquiétudes qui parcourent notre société, les HLM demeurent un modèle moderne et durable.

Quitte à remettre en cause certains choix du passé, la volonté de faire mieux est toujours présente et nous permet de regarder l'avenir avec confiance.

Jacques Hojo

Adjoint au Maire d'Auxerre,
Président de l'Office Auxerrois de l'Habitat

LE DOSSIER

L'ENTRETIEN DE SON LOGEMENT



L'APPARTEMENT PEDAGOGIQUE

Le 22 avril 2015, l'Office a organisé une animation sur l'entretien des jardins et des plantations.

Ainsi, c'est au pied de l'appartement que Stéphanie Clément, Désiré Pointu et du Directeur de la société Botanic ont accueillis les visiteurs.

Ces derniers ont reçu de précieux conseils pour leurs plantations et l'entretien de celles-ci.

Nul doute que ces conseils auront été mis en pratique pour la participation au concours «Balcons, Fenêtres et Jardins fleuris» dont le jury est passé dans les différents quartiers du patrimoine de l'Office en début de ce mois de juillet.



CALENDRIER DES PROCHAINES ANIMATIONS

à partir du 10 septembre : reprise des sessions relooking : relooking de vos anciens meubles ou décoration.*

- Novembre 2015 : Animation et dégustation sur la nutrition

- Décembre 2015 : atelier créatif



Pour tout renseignement, contactez : Stéphanie Clément au 03 86 72 59 00

* le transport des meubles ou décorations jusqu'à l'Appartement sera sous votre entière responsabilité.

Lors de la signature du contrat de location, les nouveaux arrivants signent un document intitulé : «Charte d'utilisation de votre logement». Ce document définit les préconisations de l'Office Auxerrois de l'Habitat quant à l'utilisation du logement. Le but de cette charte étant de préserver le patrimoine. Voici un rappel des principales dispositions.

Installation gaz de ville

Nous vous rappelons qu'il est interdit de raccorder vos appareils au réseau gaz de ville avec un tuyau souple emboîté en caoutchouc. Vous devez impérativement utiliser un tuyau flexible mécanique vissé.

Par ailleurs, et dans tous les cas, l'utilisation de bouteille de gaz est formellement interdite.



Chauffage - Eau chaude sanitaire

L'entretien de la chaudière est réalisé une fois par an par une entreprise désignée par l'Office Auxerrois de l'Habitat. Votre logement doit obligatoirement être chauffé de façon continue en période froide. Tout autre moyen de chauffage est interdit à l'exception de matériel de chauffage d'appoint.

Ventilation

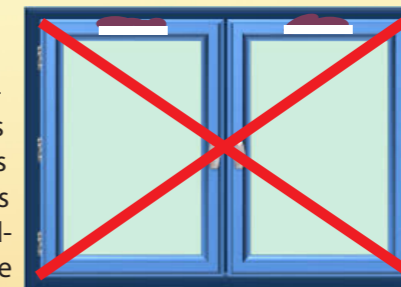
L'entretien de la VMC est réalisé une fois par an par la même entreprise désignée pour l'entretien de la chaudière par l'Office Auxerrois de l'Habitat.



Les bouches d'extraction se trouvant dans votre cuisine, salle de bains et wc doivent être maintenues propres et non bouchées.

Menuiseries extérieures

Pour rappel, il est interdit de percer les menuiseries pour fixer des tringles à rideaux. Par ailleurs, les entrées d'air des menuiseries extérieures ne doivent pas être obstruées par quelques dispositifs ou éléments de décoration (ruban adhésif, carton, rideaux, ...) et doivent être maintenues propres.



Agencement intérieur

L'agencement de votre logement ne peut en aucun cas être modifié. Aucun ajout ou suppression de cloisons et de portes ne sera admis. Seule la modification des embellissements (de type papiers peints / peinture) est autorisée.

Electricité

Votre installation électrique ne doit en aucun cas être modifiée. Ainsi, l'ajout de prises de courants, d'interrupteurs et autres équipements fixes est interdit.



Réception TV

Les différentes antennes sont réglées pour obtenir une qualité d'image optimale. La pose d'une antenne additionnelle est soumise à autorisation écrite de l'Office Auxerrois de l'Habitat.

INCENDIE A L'OFFICE

Le lundi 8 juin 2015, vers midi, un violent incendie a détruit le bâtiment de la Régie de l'Office. Alertés, les services des pompiers sont rapidement intervenus sur les lieux. Toutefois, la totalité des produits et des articles en stock dans le magasin sont intégralement détruits.



C'est l'esprit soulagé de savoir que cet incendie accidentel n'avait causé aucune victime que, dès l'après-midi même, les dirigeants de l'Office ont commencé à chercher les solutions les mieux adaptées bien que provisoires pour poursuivre leurs missions auprès des locataires.

Malgré ce handicap, les services techniques répondront de leur mieux aux demandes d'intervention et comptent sur votre compréhension en cas de délais inhabituels.

REGLEMENT DE VOTRE LOYER

optez pour le

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Gratuit, pratique et sûr, pas d'enveloppe, pas de timbres, pas de temps... Plus besoin de se déplacer, de se soucier de la date...

RIEN A FAIRE, OU PRESQUE !

Dans un premier temps, complétez le formulaire de demande d'autorisation de prélèvement que vous pouvez trouver sur notre site internet www.habitatauxerrois.fr, dans nos agences ou en contactant le siège de l'Office au 03 86 72 59 00. Ce formulaire doit être accompagné de votre RIB.

Choisissez votre date de prélèvement : le 5, le 10 ou le 15 du mois.



ANNIVERSAIRE

En cette année 2015, l'Office Auxerrois de l'Habitat fête ses 85 ans. Ainsi, afin de commémorer cet événement, une exposition a été présentée dans l'Appartement Pédagogique, 5/2 avenue Ingres, quartier Sainte Geneviève du 15 au 18 juin ainsi qu'une manifestation au Pôle Rive Droite le 19 juin 2015.



Grâce à cette exposition, les visiteurs ont pu suivre l'évolution de l'Office, de ses origines à l'heure actuelle à travers des photographies dont les plus anciennes remontent à la construction des H.B.M. (Boussicats I) en 1933.

Les visiteurs ont également pu retrouver les documents papiers tels les premières demandes de logements et les premiers contrats de location et prendre ainsi la mesure de l'évolution considérable réalisée des origines à l'ère de l'informatique.



Cette exposition sera installée dans le hall de l'Office à partir du début du mois d'août.